

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

#### Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	16 <sup>eme</sup>
Nom de site	BLD LANNES	Numéro	98U7
Adresse du site	59-65, boulevard Lannes	Hauteur	R+10 (36,40 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 700MHz sur un site 2G/3G/4G avec changement d'antennes.		
Complément d'info	Site comportant six antennes dont trois inactives sur trois azimuts.		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			non

#### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	24/03/2015
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	20/12/2019
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	20/02/2020

Historique et contexte	
------------------------	--

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, l'opérateur envisage de réaménager le relais de téléphonie mobile sur cet immeuble.		
Détail du projet	Réorganisation du site, passage de sept à trois azimuts. Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz. L'orientation des antennes est 40°, 160° et 270°.		
Distance des ouvrants	Néant	Tilts (degrés)	5° à 11°
Estimation	40° < 3 V/m ; 160° et 270° < 4 V/m	Vis-à-vis (25m)	R + 9
Divers	Aucun établissement particulier dans un rayon de 100m autour des antennes		

#### Incidence visuelle

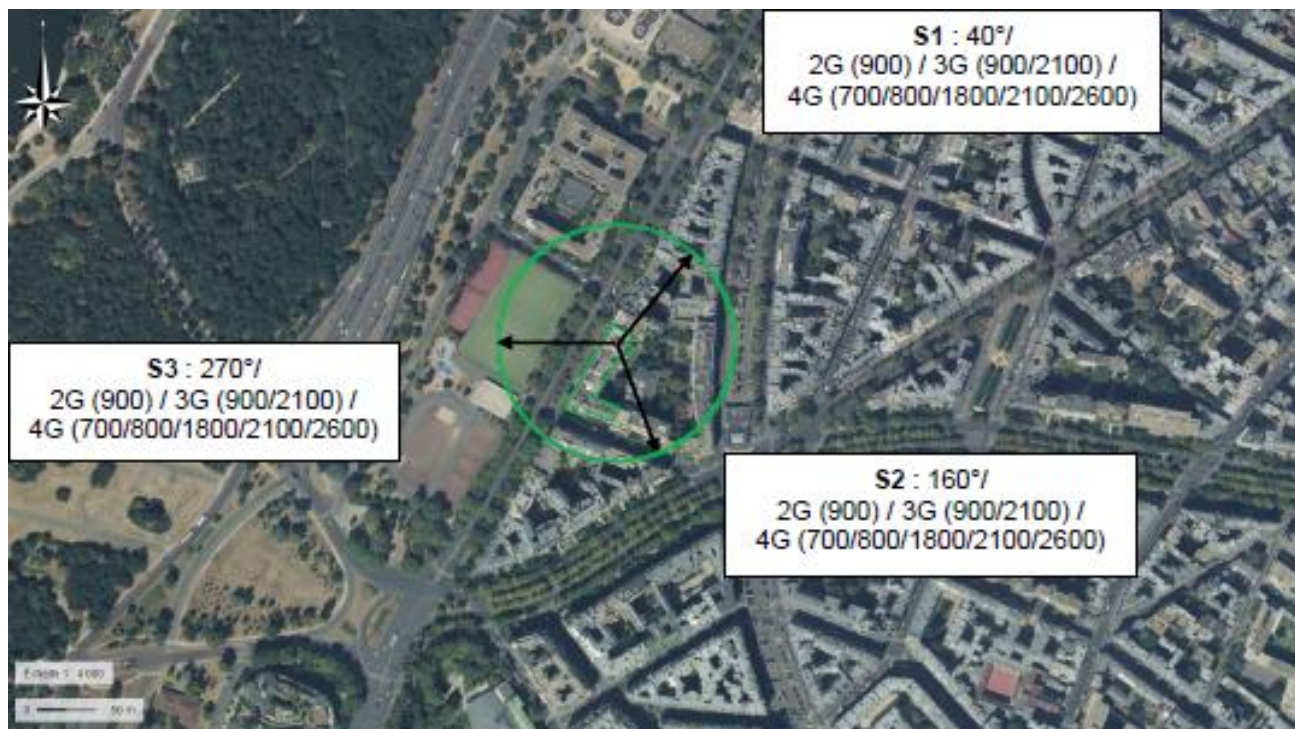
Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer les 7 antennes existantes par 6 nouvelles antennes, dont trois antennes devenant inactives.
Zone technique	Un coffret technique et des modules seront installés sur l'édicule, à proximité des antennes.
Hauteur antennes/sol	39,18 m pour les antennes actives ; 40,10m pour les antennes inactives

<b>Date :</b>	<b>Conformité du dossier</b>
---------------	------------------------------

Observations Mairie d'arrondissement :	
--	--

Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**



AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100M AUTOUR DES ANTENNES

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**

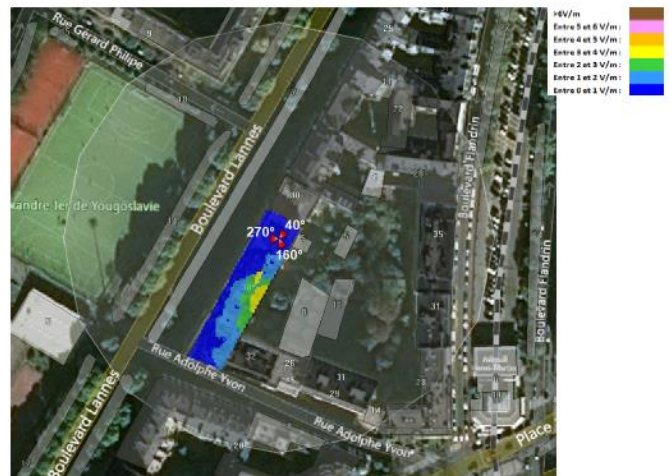


## Simulation et conformité au seuil de la Charte

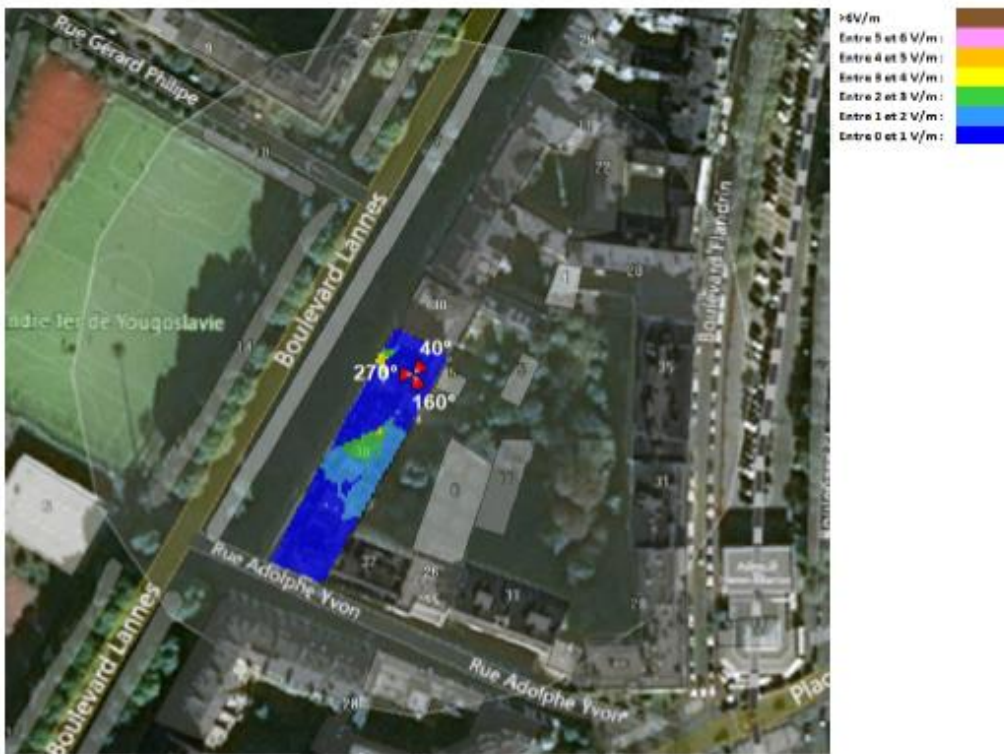
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 40°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3V/m. La hauteur correspondante est de 27.00 m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 160°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 34.00m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 270°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 34.00m.



	Azimut 40°	Azimut 160°	Azimut 270°
Niveau maximal	entre 2 et 3V/m	entre 3 et 4 V/m	Entre 3 et 4 V/m
Hauteur	27.00m	34.00 m	34.00m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

**Vue des Antennes Avant/Après**

Etat projeté :



Etat projeté :



**Vue des Azimuts**

AZIMUT 40°



AZIMUT 160°



AZIMUT 270°

